



ROBERT SCHUMAN

POUR L'EUROPE

Salué unanimement en 1960 comme "Père de l'Europe", Robert Schuman (1886-1963), ministre français des Affaires étrangères de 1948 à 1952, est entré dans l'histoire par la déclaration du 9 mai 1950, fondatrice de l'Union européenne.

"Pour l'Europe", seul ouvrage publié de Robert Schuman, permet de retrouver la pensée et la vision européennes qui ont guidé son œuvre.

Le lecteur se convaincra vite, que les analyses et les intuitions de ce grand homme d'État, bien qu'écrites dans le contexte des années 50 et 60, demeurent d'une grande actualité. Contrairement à ce que pensent certains, les idées avancées et mises en œuvre par les Pères de l'Europe ne sont pas dépassées par les évolutions, parfois radicales, que nous connaissons en ce début de siècle.

Jacques Delors
Ancien Président
de la Commission européenne

Pour l'Europe est bien plus qu'un testament. La pensée de Robert Schuman éclaire encore et toujours le chemin de l'Europe qui reste à construire. Elle indique la cap : une Union davantage portée par le peuple, une Union fondée sur la diversité de ses cultures et forte du rayonnement de ses valeurs dans le monde.

Michel Barnier
Ancien Commissaire européen
Ancien Ministre des Affaires étrangères

Le texte suivant, établi par Brigitte Dempt, secrétaire générale de l'Association Robert Schuman, en présente pour le citoyen européen pressé un bref résumé. L'ouvrage Pour l'Europe est publié aux Éditions Nagel SA (ISBN 2 8263 0830 0).



ROBERT SCHUMAN

POUR L'EUROPE

Un bref résumé

LE MORCELLEMENT DE L'EUROPE EST DEVENU UN ABSURDE ANACHRONISME

Les frontières ethniques et politiques sont une donnée de l'histoire, il n'est pas question de les effacer. Cependant les frontières ne garantissent plus ni la sécurité des pays, ni leur indépendance car le progrès, les inventions ont fait évoluer les notions de la défense militaire. Au lieu de séparer, les frontières devront devenir des lignes de contact où s'organise et s'intensifient les échanges de toutes natures qui renforceront les solidarités entre pays. Les pays européens sont une réalité historique, il ne s'agit ni de les fusionner, ni de créer un super État. Ce qui importe, c'est l'entente durable qui s'appuie sur la loi démocratique, la coopération internationale, l'égalité des droits et des devoirs pour tous les pays associés et qui permettra de pacifier l'Europe.

La mise en commun de toutes les ressources est le gage d'une solidarité effective entre les pays et constitutive d'une politique constructive et collective face aux nationalismes. La politique européenne, à cet égard, n'est pas en contradiction avec l'idéal patriotique de tout un chacun. L'Europe, avant d'être une alliance militaire ou une entité économique, doit être une communauté culturelle dans le sens le plus élevé de ce terme. La paix est un bien commun à tous les peuples y compris ceux qui se sont combattus et qui risquent de s'affronter à nouveau.

« L'idée d'une Europe réconciliée, unie et forte doit être le mot d'ordre des jeunes générations. »

Aussi les nations devront être solidaires les unes des autres, unies dans une commune destinée qui est avant tout d'enlever à la guerre sa raison d'être, d'enlever tout moyen de la préparer. La reconnaissance de cette interdépendance de tous donne tout son sens à la supranationalité où le principe des décisions prises à la majorité met fin au risque d'une quelconque supériorité d'un État sur un autre. L'école tient un rôle essentiel dans la diffusion de ses idées qui auront à cheminer au travers des livres, des enseignements, des rencontres, des voyages... Les manuels d'histoire auront à montrer les vraies causes des conflits et à dépasser les questions relatives à la lutte autour des frontières politiques ou la rivalité entre les races.

L'important est aussi de dégager dans le passé les valeurs communes porteuses d'avenir et de sortir de l'inévitable alternance des épreuves de force.

L'EUROPE, C'EST LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMOCRATIE GÉNÉRALISÉE DANS LE SENS CHRÉTIEN DU MOT

La démocratie est au service du peuple et agit en accord avec celui-ci. La démocratie est liée au christianisme avec la loi universelle de l'amour, la charité et l'humilité faisant de tout homme notre prochain.

Si ces grands principes du christianisme - liberté, dignité, épanouissement de la personne humaine - marquent la civilisation contemporaine, ils ne doivent pour autant être inféodés à régime politique ou à une forme de gouvernement.

L'église doit veiller au respect de la loi naturelle et des vérités révélées, l'homme politique doit tenir compte des contingences changeantes découlant de l'évolution psychologique et historique de la vie des peuples comme celle des individus.

« Sur ce point, comme sur d'autres, il faut distinguer le domaine de César de celui de Dieu »

Cependant la vigilance est de rigueur pour éviter toute forme d'exploitation ou de mauvaise application de ces bons principes de sauvegarde des grands intérêts de la personne humaine. La démocratie est une création continue, elle sait qu'elle est toujours perfectible. La démocratie généralisée dans le sens chrétien du mot trouve pleinement son terrain d'application dans la construction de l'Europe, qui ne devra pas rester une entreprise économique et technique. Se définir par une âme, par une conscience d'une histoire commune et d'un avenir à créer ensemble relève d'une véritable responsabilité politique



Jean Monnet et Robert Schuman

SANS L'ALLEMAGNE, TOUT COMME SANS LA FRANCE, IL SERAIT IMPOSSIBLE D'ÉDIFIER L'EUROPE

L'effondrement de l'Allemagne à l'issue de la seconde guerre mondiale, a montré les erreurs du régime passé. Cette défaite indiscutable a permis à l'Allemagne de mettre en avant ses qualités de coopération au-delà des frontières dans les domaines économique, scientifique, culturel et technique.

Au sein de l'Union Européenne subsistera toujours des antagonismes à caractère national dont il faut prendre conscience. L'intégration européenne est une œuvre immense et ardue nécessitant un changement diamétral des relations entre États européens et en particulier entre la France et l'Allemagne. Cette entreprise commune doit s'établir sur une base absolument paritaire dans l'estime et la confiance réciproques.

Cette orientation nouvelle est à la base de la déclaration du 9 mai 1950. Il revenait à la France d'aller au-devant de l'Allemagne pour traiter avec elle sur un pied d'égalité une coopération concrète fondée sur une solidarité d'intérêts capable de faire oublier les querelles passées et de construire en commun l'avenir. Après-guerre, au moment de la pose des premiers jalons de la politique européenne, il était évident que l'édification de l'Europe serait impossible sans l'étroite coopération entre la France et l'Allemagne.



Konrad Adenauer et Robert Schuman

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE NE SE CONÇOIT PAS À LA LONGUE SANS INTÉGRATION POLITIQUE

Autant la contrainte des événements de guerre ou une menace directe de nos intérêts favorisent l'acceptation d'une autorité collective plus puissante qu'une volonté individuelle, autant se pose la question de l'acceptation d'une telle autorité en dehors de tout danger immédiat et surtout en matière économique.

La France l'a fait. Elle a offert, le 9 mai 1950, la possibilité à l'Allemagne et aux autres pays participant de prendre part à une association pour la production de l'acier et du charbon par la mise en commun de leurs ressources, l'élaboration de règles garantissant la meilleure réussite de l'entreprise et une paisible et loyale émulation entre les anciens rivaux. La signature eut lieu le 18 avril 1951 à Paris, la CECA devient une réalité le 10 août 1952 par l'installation de la Haute Autorité à Luxembourg.

Cette expérience réussie a ouvert la voie à un domaine plus large de coopération. Le marché commun apporte un ensemble de garanties et de normes régulatrices s'appuyant sur une politique commune réglée par un statut légalement établi, muni de clauses de sauvegarde efficaces et souples. Le traité de Rome a envisagé l'Eurafrrique qui est la mise en commun de bonnes volontés et des énergies au service d'une association libre de deux continents.

L'intégration économique ne conçoit pas, à la longue, sans un minimum d'intégration politique. L'Europe nouvelle doit avoir un soubassement démocratique sans les excès de la bureaucratie et de la technocratie. Il faut que la population, par des représentants élus soit en état de suivre et d'aider le développement des institutions. Il s'agit d'aller plus loin de sorte qu'une décision soit prise non à l'unanimité mais à la majorité des États ou la majorité d'une assemblée commune. L'idée d'un gouvernement fédéral ou d'un parlement fédéral impliquerait un tel pouvoir de décision majoritaire liant les États fédérés. L'avancée vers une fédération doit se faire par étapes.

Le plus sûr moyen de se prémunir contre les risques d'une guerre est la cohésion collective en toutes choses économique, politique et militaire. Les difficultés que rencontre l'idée de l'intégration en Europe sont d'abord et avant tout d'ordre psychologique car l'intégration a pour conséquence la renonciation à des pouvoirs souverains au profit d'une autorité commune. La question de l'intégration se pose diversement. Pendant des siècles, les pays européens ont lutté pour conquérir leur indépendance et c'est avec appréhension qu'ils renoncent à leur autonomie. L'Angleterre insulaire, cosmopolite et traditionnelle est, par principe et en toute circonstance, hostile à toute forme d'intégration. Ce point de vue anglais s'explique. Un gouvernement anglais ne saurait accorder à un organisme européen plus d'autorité que n'en ont les organes du Commonwealth, le Commonwealth

n'ayant aucun caractère supranational. Pour un Anglais, une constitution, une charte doit être adaptable à chaque circonstance et non être figée dans un texte écrit.

Il s'agit là d'une différence d'état d'esprit, d'éducation politique, de tradition nationale. Pour la France, l'intégration européenne représente une véritable concession considérant sa lutte pendant cinq siècles pour consolider définitivement ses frontières.

S'agissant de l'Allemagne et de l'Italie, leur unification date de moins d'un siècle et leur expérience du régime confédéral est relativement facile à transposer sur le plan européen. De plus, au lendemain de la défaite, un rôle européen, à droits égaux, sans humiliante discrimination a été proposé à ces deux nations.

Pour éviter les ressentiments qui entraveraient les bonnes dispositions de principe, il convient d'apprendre à se connaître dans la diversité de nos qualités et de nos aspirations avec pour objectif une communauté d'action librement concertée et organisée.



Les signataires du Traité de Paris instituant la CECA (de gauche à droite) : Robert Schuman (F), Alcide de Gasperi (I), Dirk Stikker (NL), Paul van Zeeland (B), Konrad Adenauer (D), Joseph Bech (L)

SERVIR L'HUMANITÉ EST UN DEVOIR À L'ÉGAL DE CELUI QUE NOUS DICTE NOTRE FIDÉLITÉ À LA NATION

L'Europe apparaît à un nombre grandissant d'Européens comme la seule issue possible, comme un des noyaux solides d'une future structure politique du monde. La sécurité en Europe ne se ramène pas à une question d'effectifs et d'armement. Ce qui compte avant tout c'est la cohésion des peuples qui se groupent derrière cette ligne de défense, c'est la vigueur avec laquelle ils savent conjuguer leurs volontés et coordonner leurs activités, c'est la conscience de leur solidarité devant un même danger.

L'Europe devra cesser d'être un assemblage géographique d'Etats juxtaposés, trop souvent opposés les uns aux autres pour devenir une communauté de nations distinctes, mais associées dans un même effort défensif et constructif. La question de la raison d'être de l'Europe doit se poser indépendamment des éventuelles menaces à caractère d'actualité et d'urgence.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.

L'Europe doit montrer à l'humanité une route nouvelle par l'acceptation d'une pluralité de civilisations, dont chacune pratiquera un même respect envers les autres. La question est de savoir si une communauté mondiale est réalisable et dans quelle mesure. Cette question doit être examinée à la lumière des idées et des expériences. L'existence d'une telle communauté universelle est plus symbolique que réelle. Une véritable communauté suppose au moins certaines affinités particulières, ce qui doit être commun surtout, c'est un minimum de confiance. Il faut aussi un minimum d'intérêts identiques, sans cela on aboutit à une simple coexistence, mais pas à une coopération.

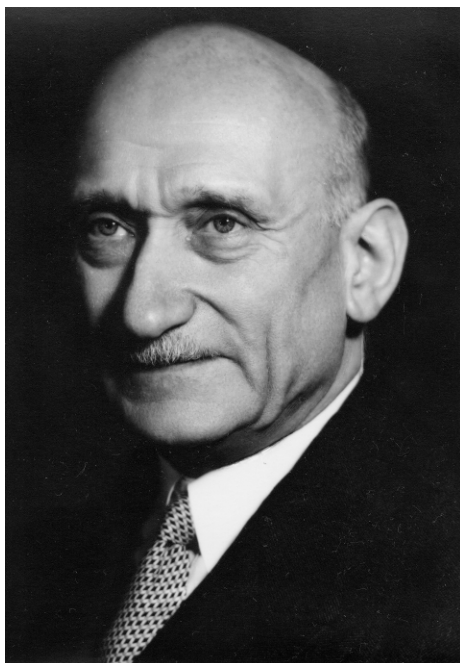
Servir l'humanité est un devoir à l'égal de celui que nous dicte notre fidélité à la nation. Cette approche est de nature à nous acheminer vers la conception d'un monde où se dégageront de plus en plus la vision et la recherche de ce qui unit les nations, de ce qui leur est commun et où se conciliera ce qui les distingue ou ce qui les oppose. La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques.



Après cette découverte succincte des principales idées, visions et réalisations de Robert Schuman, ne manquez pas de lire l'intégral de Pour l'Europe.

ROBERT SCHUMAN *L'HOMME D'ETAT, PÈRE DE L'EUROPE*



Robert Schuman est né à Luxembourg, le 29 juin 1886 ; sa mère était luxembourgeoise et avait épousé un lorrain qui s'était en quelque sorte soustrait à l'annexion, en allant s'établir dans le Grand-duché, à quelques kilomètres d'Evrange, son village natal. C'est ainsi que le jeune Robert Schuman fréquenta l'école primaire et secondaire à Luxembourg. Ayant choisi de faire ses études supérieures en Allemagne, il ouvre un cabinet d'avocat à Metz en juin 1912. Deux ans plus tard, la guerre éclate ; Robert Schuman est réformé pour des raisons de santé.

En novembre 1918, l'Alsace-Lorraine fête son retour à la France et Robert Schuman entre au Parlement français comme député de la Moselle. En 1939, une nouvelle guerre éclate et en mars 1940, Robert Schuman, est nommé sous-secrétaire d'État pour les Réfugiés. De retour en Lorraine, il est arrêté par la Gestapo et mis au secret dans la prison de Metz. Ainsi, le futur Président du Conseil des Ministres (1947) et futur Ministre des Affaires étrangères (1948-1952) fut, à ce moment, le premier parlementaire français à être incarcéré par les nazis !

Le "Plan Schuman" du 9 mai 1950, relatif à la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, soigneusement préparé avec Jean Monnet et son équipe, illustre bien les finalités de la construction européenne ; il reposait sur un tryptique fondamental : réconciliation, solidarité, paix.